

été définies peuvent être invoquées pour maintenir le monopole de certains services de télécommunications à l'intérieur de la CE. Du reste, des désaccords entre États membres et entre États membres et la Commission européenne ont retardé la mise en oeuvre de certaines directives importantes de la CE.

d) La coopération technique

Le Sous-groupe a examiné 30 accords bilatéraux de coopération technique entre gouvernements ainsi qu'un certain nombre d'accords entre industries de pays différents. Les accords entre gouvernements ne devraient pas être touchés par l'avènement de l'Europe de 1992, en particulier ceux qui font partie d'accords bilatéraux formels, par exemple, entre le Canada, d'une part, et l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni, d'autre part. En outre, le Canada et la Communauté européenne ont conclu en 1976 un accord général pour la coopération économique et commerciale en vertu duquel certains projets de S-T à portée restreinte ont été mis en oeuvre. Le sous-groupe S-T aux initiatives mises de l'avant par le secteur canadien de l'aérospatiale dans le cadre l'Entente cadre de S-T. Celles-ci sont poursuivies par le biais de différentes ententes conclues entre l'industrie canadienne de l'aérospatiale et celle de l'Europe, ainsi que par le biais de l'Entente de collaboration étroite Canada/Agence spatiale européenne (ASE). La participation canadienne au programme de communications par satellite de l'ASE est en partie responsable pour ces développements et a contribué à l'adjudication de contrats complémentaires.

En ce qui concerne la coopération entre industries de pays différents, l'examen s'est limité à quelques programmes canadiens, à savoir l'ancien Programme de recherche des possibilités technologiques en Europe (PRPTE) et le nouveau Programme des technologies stratégiques d'ISTC et le Programme d'apports technologiques (PAT) des Affaires extérieures. La nécessité de promouvoir les programmes de coopération technique, par contre seulement après évaluation des secteurs où les chances de succès sont les plus grandes, a été signalée. Le sous-groupe a proposé que l'on tente de négocier un accès élargi aux grands programmes de la CE (p. ex., RACE, ESPRIT). Les représentants du ministère des Communications ont discuté de ce point pendant leur visite à Bruxelles en avril 1989. De plus, la question d'accord général avec la CE dans le domaine des sciences et de la technologie a ensuite été soulevée au niveau des ministres. Le sous-groupe a recommandé que les programmes actuels du gouvernement canadien continuent d'appuyer la R-D effectuée en coopération avec la CE et favorisent la coopération technique entre les industries canadiennes et les industries de la CE. La conclusion d'un mémoire d'entente entre le Canada et la CE pour ce secteur particulier a été suggérée en tant que solution possible.

e) Conclusions générales

Dans l'ensemble, un marché européen unifié et ouvert (après 1992) devrait faciliter le développement d'entreprises canadiennes concurrentielles par le biais d'exportations accrues vers le marché européen en expansion et du rendement amélioré des investissements étrangers directs en Europe. Cependant, les sociétés canadiennes feront face à une concurrence plus intense de la part des entreprises européennes, tant sur le marché canadien qu'à l'étranger. Pour le Canada, les principaux points seront la question de l'accès aux marchés et l'interprétation donnée au terme "réciprocité" par la CE. Un examen plus poussé, dans une perspective commerciale, des initiatives de la CE et la surveillance de comités particuliers de la CE seront nécessaires. Un examen approfondi des obstacles ou des problèmes commerciaux cernés par les sous-groupes (ou par d'autres) devrait permettre d'établir si ces obstacles ou ces problèmes peuvent faire l'objet de négociations dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT.

Évaluation des initiatives européennes

Dans le domaine de la politique et des règlements concernant les télécommunications, la Communauté européenne tente de rattraper son retard par rapport au Canada et aux États-Unis. La